



Tarascon



Boulbon



Saint-Pierre-de-Mézoargues

## Un contrat pour le territoire, au service des habitants

Depuis 2010, la communauté d'agglomération ACCM et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont associées en adoptant un contrat de développement, par lequel les deux institutions s'engagent dans la réalisation d'un programme ambitieux d'actions pour notre territoire pendant 4 ans (de 2010 à 2013).

Pas moins de 42 actions figurent dans le contrat, portées, selon les compétences respectives de chaque collectivité, par ACCM ou par les cinq communes qui la composent, pour

un montant global de subventions régionales de 24 millions d'euros. Cet engagement conséquent de la Région porte sur 5 axes forts de développement du territoire communautaire (voir ci-dessous). La Plaine des sports Louis Brun à Arles, dont les travaux ont été lancés le 21 décembre 2010, a ainsi été la première action d'envergure du contrat (lire notre article pages 4 et 5). Par son engagement aux côtés de la Région, ACCM renforce son rôle au service du développement et de la solidarité du territoire.

## Les 5 axes du contrat de développement

### > Développement économique au service de l'emploi

**Actions :** - requalification et projet de désenclavement de la ZI nord d'Arles  
- sécurisation des accès routiers des zones économiques à Saint-Martin-de-Crau  
- projet Archéomed à Arles  
- plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie)...

### > Habitat et solidarité territoriale

**Actions :** - opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah)  
- équipement de proximité multifonctionnel à Arles (Plaine des sports)  
- réhabilitation du quartier Griffeuille à Arles  
- aides au développement des villages...

### > La mobilité : un enjeu fort pour notre vaste territoire

**Actions :** - mise en accessibilité des points d'arrêt de bus desservant les gares  
- réaménagement du centre-ville de Saint-Martin-de-Crau  
- création d'un kiosque mobilité à la gare de Saint-Martin-de-Crau  
- travaux d'aménagement du secteur de la gare à Arles...

### > Équipements culturels et tourisme

**Actions :** - rénovation de l'espace Van-Gogh à Arles  
- réfection du théâtre municipal de Tarascon  
- création d'une halle couverte à Saint-Martin-de-Crau  
- port fluvial à Tarascon et port de plaisance à Arles...

### > Respect de l'environnement et développement durable

**Actions :** - démarche territoriale et citoyenne vers un développement durable à Saint-Martin-de-Crau  
- agir pour l'énergie dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville d'Arles  
- jardins familiaux à Saint-Martin-de-Crau...

Contrat de  
développement  
Région/ACCM



© J.P. Lupi-Mairie de Tarascon.



© J.P. Lupi-Mairie de Tarascon.

## Le théâtre municipal de Tarascon fait peau neuve

Le théâtre de Tarascon est l'un des théâtres à l'italienne les plus « intacts » de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après l'incendie de 1884, il eut l'honneur de renaître de ses cendres. Suite à sa fermeture en 1963, il connut le même bonheur en 1989. 20 ans après, les saisons théâtrales rencontrent toujours le même succès, le théâtre accueillant chaque année 7 000 spectateurs dans le cadre de sa programmation. Aujourd'hui, ce bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, a besoin d'être réhabilité pour retrouver son lustre d'antan.

Les travaux liés à l'entretien, l'aménagement et la sécurité du bâtiment seront réalisés d'avril à décembre 2012. La commune envisage de fermer le théâtre pendant cette période.

La réhabilitation a pour but de revoir la sécurité incendie, la sécurité du public, l'accessibilité des personnes handicapées, et de proposer de nouveaux aménagements intérieurs afin de moderniser la structure.

La rénovation portera sur :

- la réfection des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation,
- la révision des installations électriques,
- la réalisation de travaux d'entretien intérieur (peinture, moquette) et extérieur,
- la réfection du grill scénique (plancher à claire-voie situé au-dessus des cintres d'un théâtre pour la manipulation des décors),

- l'aménagement des sanitaires,
- la révision du corps d'étanchéité extérieur et de ses dépendances,
- la création d'une véritable signalétique,
- la réalisation d'une banque d'accueil pour la billetterie, la création d'un vestiaire fermé, l'ouverture d'une porte donnant accès au foyer du théâtre,
- le réaménagement de l'espace d'accueil des artistes.

Le principal objectif de ces travaux est donc d'offrir une nouvelle jeunesse à l'édifice tout en conservant intact l'esprit de ce magnifique théâtre à l'italienne, dans une réelle volonté pour la commune de Tarascon et la Région de rénover et préserver leur patrimoine.

**Coût des travaux : 400 000 €**  
**Commune de Tarascon : 200 000 €**  
**Conseil régional : 40 000 €**

LA RÉGION ET L'AGGLO  
**ACTIONS**  
ENSEMBLE POUR LE TERRITOIRE

*Com'd'actions* - Supplément semestriel d'information du magazine de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette - N° 1 - Avril 2011  
Directeur de la publication : Claude Vulpian - Directeur de la rédaction : François Fornero - Rédactrice en chef : Laure Royan-Serra - Rédaction : Anne-Paule Flouw et services communication de Tarascon et Saint-Martin-de-Crau - Conception de la maquette et mise en page : ORC, Communication Corporate & Métiers  
Photos : Florent Gardin, J.-P. Garuffi, J.-P. Lupi, Brigitte Boulefkhad, service communication ACCM - Imprimerie : Rockson - Imprimé à 37 800 exemplaires sur papier PEFC  
ACCM - Cité Yvan-Audouard - BP 30228 - 13637 Arles Cedex - Tél : 04 86 52 60 92 - lepresident@agglo-accm.fr - www.agglo-accm.fr

# COM' d' ACTIONS

LA RÉGION ET L'AGGLO ENSEMBLE POUR LE TERRITOIRE

N°1 Avril 2011

## Claude Vulpian et Michel Vauzelle un contrat pour le développement du territoire

© Florent Gardin.



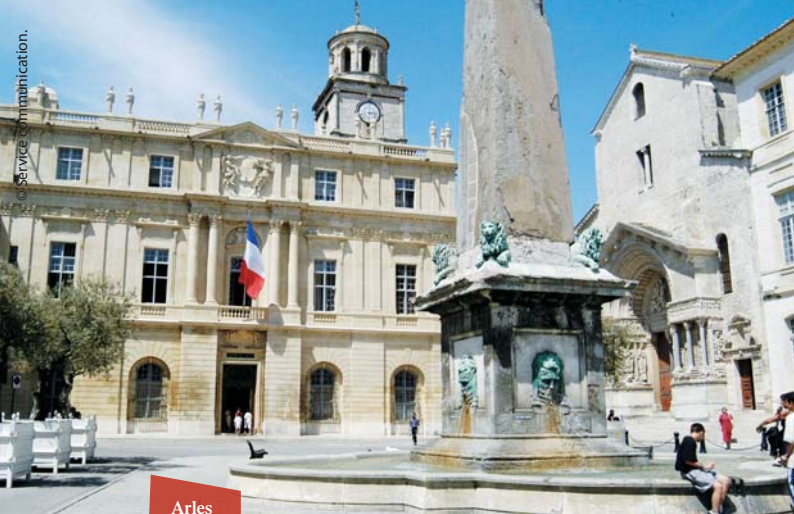
Arlès Crau Camargue Montagne

Le supplément du magazine de la communauté d'agglomération

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

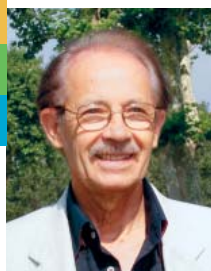


Arles



Saint-Martin-de-Crau

Edito



**Claude Vulpian**  
*Président de la communauté  
d'agglomération Arles Crau  
Camargue Montagnette*



**Michel Vauzelle**  
*Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

« La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette bénéficie, depuis sa création en 2004, d'un soutien sans faille de la Région.

Dans les domaines du développement économique et de l'emploi, de l'habitat et de la politique de la ville, de l'aménagement du territoire et de l'assainissement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aux côtés d'ACCM. Il ne s'agit pas d'une simple relation financière, qui consisterait uniquement pour ACCM à solliciter des subventions. Il s'agit d'une véritable relation partenariale, où chacun apporte ses moyens et ses compétences au profit d'une politique de développement solidaire au bénéfice des habitants des cinq communes qui constituent l'agglomération.

Quoi de mieux alors qu'un contrat pour formaliser ce partenariat et s'engager durablement pour le territoire ? Ce contrat de développement, qui lie la Région, ACCM et les communes pour 4 ans, porte sur un programme de travaux et d'actions de 110 millions d'euros, la Région contribuant à elle seule à plus de 24 millions d'euros.

Un bel exemple de coopération dont pourraient bien être privés à l'avenir nos territoires, par les méfaits de la réforme territoriale qui prévoit de limiter le champ d'action de la Région et les financements croisés.

C'est regrettable, notamment pour des collectivités comme les nôtres, qui n'ont pas la capacité financière de conduire, seules, de grands projets en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures de transport, de développement économique... et pour lesquelles le soutien des collectivités régionale et départementale est indispensable.

Mais pour l'instant, et tant que c'est encore possible, réjouissons-nous de ce contrat et de l'action conduite par ACCM et la Région, ensemble pour le territoire.



« Le contrat de développement entre la Région et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette souligne notre volonté commune d'agir en faveur des besoins et des attentes des habitants du territoire.

Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon, les cinq communes de l'agglomération, partagent aussi cette volonté et participent activement et de façon complémentaire aux enjeux et aux projets de développement.

Ce contrat vise en priorité à proposer un cadre de vie agréable où la solidarité est privilégiée. Emploi, habitat, transports, équipements publics composent les axes essentiels du contrat liant la Région et l'agglomération. Bien entendu, le volet environnemental est également majeur. Il ne peut y avoir d'action élaborée ou mise en œuvre sans tenir compte de la préservation de nos richesses naturelles. Nous disposons à ce propos d'un réel savoir-faire et nous réjouissons du renouvellement du classement du Parc naturel régional de Camargue pour les douze années à venir.

Nos actions s'inscrivent dans une stratégie partagée avec nos partenaires. Et c'est aux côtés des communes, des communautés et de leurs habitants que nous les conduisons. Dans tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le respect de leur diversité, je souhaite que chaque citoyen puisse trouver les mêmes conditions et les mêmes chances d'épanouissement personnel, au sein d'une communauté régionale solidaire.





Hervé Schiavetti, maire d'Arles, Claude Vulpian, président d'ACCM, Michel Vauzelle, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pierre Castoldi, sous-préfet d'Arles, lors du lancement des travaux à la Plaine des sports Louis Brun, le 21 décembre 2010

## Un projet emblématique : la Plaine des sports Louis Brun à Arles

Les travaux de la future Plaine des sports à Arles ont été lancés le 21 décembre dernier. Michel Vauzelle, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Claude Vulpian, président d'ACCM, Hervé Schiavetti, maire d'Arles et le sous-préfet Pierre Castoldi, entourés de l'équipe de l'ACA au complet, ont présenté, chacun leur tour, ce nouveau projet qui s'inscrit au cœur du contrat de développement.

Expression de la volonté d'offrir à l'ensemble des sportifs amateurs d'Arles un complexe d'entraînement, agrémentée d'une montée en ligue 1 de l'ACA, la Plaine des sports s'est trouvée naturellement au cœur du contrat de développement, la commune et la Région affirmant ainsi leur soutien au sport pour tous sur leur territoire. Quatre terrains de foot, des vestiaires flambant neufs, un parking, des tribunes : la Plaine des sports Louis Brun va réellement changer de visage cet été.

Pour Hervé Schiavetti, maire d'Arles : « C'est grâce au montage budgétaire entre plusieurs collectivités que la Plaine

des sports peut sortir de terre », tout en précisant : « Se sera un lieu d'entraînement pour l'ACA, bien sûr, mais aussi un lieu de formation ouvert à toutes les associations arlésiennes affiliées à la Fédération Française de Football. »

Michel Vauzelle a, quant à lui, souligné l'importance du contrat de développement mis en place entre la Région et la communauté d'agglomération ACCM et a tenu lors de cet après-midi festif (malgré la pluie) à rendre hommage aux joueurs de l'ACA et à son entraîneur. « Ce projet me tient à cœur en tant qu'Arlésien, mais aussi en tant que président de Région, persuadé que le foot est un véritable vecteur de rassemblement et de lien social. »

Les nombreux enfants présents attentifs (un peu) aux discours et admiratifs (beaucoup) des pros de leur équipe fétiche ne diront pas le contraire, impatients de profiter de ce futur équipement. Patience, les travaux devraient être achevés au mois d'août.

« La communauté d'agglomération est aujourd'hui la mère porteuse de ce contrat de développement avec la Région, contrat qui ne pourrait exister sans le concours financier de l'ensemble des partenaires qui soutiennent les quelque 40 projets inscrits. »

Claude Vulpian, président d'ACCM

Dépense totale : 3 150 000 €  
Ville : 1 440 000 €  
Conseil général : 947 000 €

Conseil régional (dans le cadre du contrat de développement Région/ACCM) : 473 000 €  
État (centre national pour le développement du sport) : 340 000 €



© Florent Gardin

## Pour les amateurs et les professionnels

L'objectif de ce projet est de créer un lieu unique pour tous les licenciés de l'ACA. Et si la montée de l'équipe professionnelle lui a effectivement donné un coup de pouce, il mûrit depuis bien des années dans les esprits de chacun. Les terrains seront utilisés par les pros, en alternance avec les amateurs. Un des terrains synthétiques sera d'ailleurs ouvert côté Barriol, pour que le plus grand nombre puisse en profiter. Au-delà de l'aspect purement sportif, pour la ville et les habitants du quartier, cet équipement de proximité doit aussi devenir un véritable outil de cohésion sociale.

La Plaine des sports sera le deuxième plus grand complexe sportif de la commune (après le complexe Fournier).

Les travaux ont débuté en décembre 2010. Se déroulant sans encombre particulier, ils devraient être achevés cet été, comme prévu.

## La Plaine des sports en chiffres

**Superficie totale des terrains de foot : 40 000 m<sup>2</sup>**

**Superficie totale du complexe : 55 000 m<sup>2</sup>**

**4 terrains**, dont 2 en synthétique

**2 phases de travaux :**

- réalisation des 4 terrains
- construction d'un bâtiment (pour les vestiaires) et d'une tribune, aménagement du parking

**Durée du chantier : 8 mois**



© Florent Gardin



© Brigitte Bouletkad



## Développement durable à Saint-Martin-de-Crau

Le 10 mars dernier, une réunion publique de présentation de la « démarche territoriale et citoyenne vers un développement durable » s'est tenue à Saint-Martin-de-Crau, en présence de Claude Vulpian et de Michel Vauzelle. L'occasion pour les deux présidents de signer officiellement le contrat de développement Région/ACCM.

Orchestrée par deux cabinets d'études extérieurs, la « démarche territoriale et citoyenne vers un développement durable » a pour vocation de permettre aux Saint-Martinois de définir un programme d'actions concrètes et réalistes (de type Agenda 21) qui contribueront au dynamisme du territoire dans toutes ses dimensions, tout en préservant l'environnement et le bien-être des générations futures. Cette démarche suppose l'implication de tous les acteurs de la vie locale : les élus, les services, les entreprises, les associations et l'ensemble des Saint-Martinois. Cette première réunion publique de présentation lance un processus de réflexion et d'actions au travers d'ateliers auxquels les habitants seront invités à participer. Quatre thèmes principaux sont proposés : le développement économique, la qualité de vie et le lien social, la préservation des espaces agricoles et naturels et la gestion durable des ressources.

Inscrit au contrat de développement avec la Région, ce projet, soutenu par les conseils de l'ARPE (agence régionale pour l'environnement) est co-financé par la commune de Saint-Martin-de-Crau (350 000 €) et la Région (150 000 €).

## Les principaux projets inscrits au contrat à Saint-Martin-de-Crau

- Construction d'une halle couverte (travaux prévus au 2<sup>nd</sup> semestre 2011) en centre-ville d'une superficie de 1 300 m<sup>2</sup> et dotée d'un traitement acoustique spécifique. Cette halle couverte pourra recevoir des manifestations populaires, artisanales, culturelles, commerciales ou encore sportives (concerts, brocante, tournoi de pétanque...).
- Réaménagement du centre-ville (travaux prévus au 2<sup>nd</sup> semestre 2012) et notamment la réalisation de trottoirs en pavés et de bandes structurantes sur les voiries, la mise en place de travaux de réfection des voies et réseaux divers (eau, assainissement...), le réaménagement de la jardinière centrale située devant la mairie.
- Aménagement d'un bassin paysager (travaux prévus fin 2012, début 2013) à la Baisse de Raillon avec la réalisation d'un cheminement piétonnier (en sol stabilisé) dans la continuité du précédent et ce afin de boucler le circuit de promenade autour du lac.
- Développement et sécurisation des zones économiques gérées par ACCM (Écopôle, Bois-de-Leuze, Cabrau, Salat).

*« Ce contrat de développement représente un même idéal de solidarité pour offrir à chacun sa place dans un environnement sain et préservé. »*

Michel Vauzelle, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



## La zone industrielle nord d'Arles : une requalification des espaces publics

La ZI nord d'Arles est la zone d'activités la plus vaste de la commune. Elle réunit sur plus de 90 hectares 220 entreprises regroupant 2 000 salariés.

Tous les types d'établissements y sont présents : agro-alimentaire, chaudronnerie lourde, ingénierie informatique, BTP, industrie, artisanat, commerces de gros...

La partie la plus ancienne de la zone nécessite une requalification des espaces publics afin que ceux-ci répondent aux attentes des entreprises et présentent une homogénéité avec l'aménagement des tranches en cours et à venir.

Cette requalification finalise le programme d'investissements qui a fait suite aux inondations de décembre 2003 qui ont durement touché la zone.

Les travaux, menés par les services techniques de l'agglomération, ont débuté en septembre 2010 pour une fin prévue au printemps 2011. Plusieurs mois de travaux, donc, qui consistent essentiellement en la reprise des chaussées dégradées, la réalisation d'accotements, avec voie de mobilité douce, le renforcement du réseau d'eau potable pour la sécurisation de la défense incendie, la mise en discrétion des réseaux électriques et télécoms, ainsi qu'une amélioration de la qualité paysagère. Ils se concentrent sur le chemin du Temple, les rues Copernic et Galilée.

**Coût des travaux :**  
1 254 180 €  
**Conseil général :**  
501 672 €

**Conseil régional :**  
376 254 €  
**ACCM :** 326 505 €  
**État :** 49 749 €

## Acquisition de la Maison des éditeurs et des entreprises culturelles

En juin dernier, la communauté d'agglomération a acheté à la ville d'Arles la Maison des éditeurs, située aux anciens Ateliers des roues.

Cette acquisition, soutenue financièrement par la Région, s'inscrit dans la volonté d'ACCM de renforcer son action en matière d'accueil et de soutien au développement des entreprises du secteur culturel. En effet, cette filière est en fort développement et porteuse d'avenir en termes économiques.

Neuf entreprises et associations sont actuellement installées dans ce bâtiment, dont la plupart sont des maisons d'édition arlésiennes.

**Coût de l'acquisition :** 1,5 M€  
**ACCM :** 1 050 000 €  
**Conseil régional :** 450 000 €



Les entreprises et associations présentes dans la Maison des éditeurs :

- La cyber nostra
- CSF L'art dit
- La cuisine
- Ventadis
- L'oiseau indigo diffusion
- La fabrique sensible
- La compagnie Events
- Médiatrotters
- Supinocom
- ICNPA et Prides livres et disques

**Tél. : 04 90 98 08 22**